

Profil de poste Kinésithérapeute 100 % SMR Oncologie et Digestif

Libellé de la fiche métier de rattachement : Masseur-Kinésithérapeute

Code métier: 05130

DIRECTION / SITE: Louise Michel / Estaing

POLE: SMC

SERVICE: SMR oncologie et Digestif

IDENTIFICATION DU POSTE

Grade: Masseur-kinésithérapeute

Quotité de travail : 100%

Horaires et jours travaillés : Du lundi au vendredi (repos fixes le weekend, pas de gardes)

Chef de service : M. Pr Abergel Responsable(s) hiérarchique(s) :

> Mme Aurouet, FF Cadre de Santé Mme Chouvet, FF Cadre Supérieur de Santé Mme Genès, Directrice des Soins

PRESENTATION DU SERVICE

Cette unité de 12 lits accueille des patients présentant des pathologies relevant des spécialités :

- Médecine digestive
- Chirurgie digestive
- Oncologie digestive

Le capacitaire de cette unité sera à termes de 24 lits et accueillera des patients relevant des spécialités de :

- Neurologie
- Neurochirurgie

Orthopédie.

CHU de Clermont-Ferrand –	Date réalisation : 25/05 / 2025	Page 1 sur 3
Rédacteur : A.CHOUVET / I.GENES / PR		
E. COUDEYRE		

REFERENCES REGLEMENTAIRES

La profession de masseur-kinésithérapeute est réglementée par le Code de la Santé Publique au titre II du livre III consacré aux auxiliaires médicaux et le Décret n°2000-577 du 27 juin 2000 modifiant le décret n° 96-879 du 8 octobre 1996 relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession de masseur-kinésithérapeute.

DEFINITION DU POSTE

Le kinésithérapeute intervient sur prescription médicale.

Ses missions sont:

- Evaluer les capacités motrices, sensitives, sensorielles et cognitives de la personne soignée et mesurer son niveau d'autonomie.
- Déterminer la nature et évaluer l'étendue des déficiences anatomiques et fonctionnelles, analyser leurs interactions, poser un diagnostic kinésithérapique et formuler des objectifs de soins.
- Réaliser les soins relatifs à son domaine de compétence

ACTIVITES PRINCIPALES

- Evaluer le patient, recueillir des données et informations, élaborer un diagnostic masso-kinésithérapique
- Dispenser des soins en kinésithérapie : travail des transferts, équilibre, marche, renforcement musculaire en vue d'une reprise ou d'un maintien d'autonomie, kinésithérapie respiratoire....
- Organiser des activités
- Organiser et coordonner des soins
- Conseiller, éduquer, prévenir et dépister en kinésithérapie
- Participer aux staff et réunions pluridisciplinaires
- Assurer un suivi et une traçabilité de ses actes
- Former et informer de nouveaux personnels et stagiaires
- S'inscrire dans une démarche de veille professionnelle et de développement professionnel continu

Des activités complémentaires peuvent être confiées en fonction des besoins des services : polyvalence

CHU de Clermont-Ferrand –	Date réalisation : 25/05 / 2025	Page 2 sur 3
Rédacteur : A.CHOUVET / I.GENES / PR		
F. COUDEYRE		

COMPETENCES ET CAPACITES REQUISES

- Analyser, synthétiser des informations permettant la prise en charge de la personne soignée et la continuité des soins.
- · Concevoir et conduire un projet de soins.
- Définir et mettre en œuvre les soins et activités thérapeutiques adaptés au patient.
- Éduquer, conseiller le patient et son entourage dans le cadre du projet de soins.
- Élaborer et formaliser un diagnostic santé de la personne âgée.
- Évaluer les pratiques professionnelles de soins dans son domaine de compétence.
- · Travailler en équipe / en réseau.

DIPLOMES OU EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

DE masseur-kinésithérapeute

RELATIONS PROFESSIONNELLES FREQUENTES

- Le kinésithérapeute est sous l'autorité du Cadre de Santé, du Cadre Supérieur du pôle. Il travaille sur prescription médicale.
- Il travaille en collaboration avec les membres de l'équipe pluridisciplinaire (ergothérapeutes, enseignants d'activités physiques adaptées, diététiciens, assistantes sociales, orthophonistes)
- Il travaille en collaboration avec les membres des équipes soignantes pour la coordination des soins

CHU de Clermont-Ferrand – Date réalisation : 25/ 05 / 2025 Page **3** sur **3**Rédacteur : A.CHOUVET / I.GENES / PR
E. COUDEYRE